

CONTRAT DE RESERVATION

A nous retourner au:

Camping des Ecrins Avenue Pierre sainte 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE

Tél: 04.92.23.03.38 Port : 06 20 97 09 73

Nom: Prénom:
Adresse:
C.P.: Ville:
Tel: mail:
Je confirme ma demande de réservation pour un séjour
Du Au
Nombre d'adultes : Nombre d'enfant – 12 ans :
Nombre ados < 18 ans: Animal :
Nombre : Tente (s) Caravane avec électricité Camping Car sans électricité
Je reconnais avoir pris connaissance et accepte en intégralité les conditions de réservation cijoint. Je vous transmets ce contrat rempli et signé auquel je joins un chèque d'acompte correspondant à 30% de mon séjour (chèque libellé à l'ordre de "Camping des Ecrins").
A:Le:
Signature:

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATIONS



RESERVATION:

Les réservations ne deviennent fermes et définitives, qu'à réception de notre part du <u>contrat de location dûment rempli, signé et accompagné d'un acompte de 30% du montant du séjour</u>. A réception de votre réservation et de votre acompte, nous vous ferons parvenir une confirmation de séjour.



ARRIVEE RETARDEE – DEPART ANTICIPE:

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, nous vous prions de bien vouloir nous prévenir.

Par rapport aux dates mentionnées sur votre réservation, <u>il</u> sera facturé 50% du tarif en vigueur, par journée réservée et non consommées.

Sans information de votre part, le gestionnaire pourra disposer de l'emplacement.



EN CAS D'ANNULATION DE VOTRE SEJOUR:

Nos tarifs ne comprennent pas d'assurance annulation, nous vous conseillons donc de vous rapprocher de votre assureur. Dans tous les cas, les sommes versées resterons acquises au gestionnaire.



ASSURANCES:

A l'arrivée sur le camping, il appartient aux campeurs de présenter une assurance en cours de validité. Le camping décline sa responsabilité en cas de vol, perte, dommages...



REGLEMENT INTERIEUR:

Pour votre sécurité et votre tranquillité, <u>tout campeur est</u> <u>tenu</u>, sous peine d'exclusion et sans pouvoir prétendre à aucun remboursement, <u>de se conformer aux dispositions du</u> règlement intérieur du camping.